

Ainsi que cela s'est toujours avéré au cours des dernières années, les parlementaires de tous les niveaux évoluent toujours plus en direction d'une «politique professionnelle». Selon la NZZ, le nombre de dossiers traités par les parlementaires a triplé en moyenne. Par la détermination d'un nombre minimum de dossiers durant une période législative, une priorisation est absolument nécessaire. Les demandes qui ne servent pas au but, mais purement à se profiler sur le plan politique, n'ont ainsi plus leur place dans l'agenda. Le nombre maximal pourrait aussi être défini à des intervalles plus courts ou alors par rapport aux dossiers remis et non traités. Chaque parlement est libre de statuer sur ce point-là. Le fédéralisme reste intact étant donné qu'aucune réglementation fixe ne peut être définie pour toutes les communes, cantons et la Confédération.

Outre la présence physique, l'investissement en temps d'une personne participant à des activités de milice consiste en des travaux préparatoires et des travaux subséquents. Plus il y a de dossiers, plus cela augmente la somme de travail. Lorsqu'une concentration sur des affaires essentielles est nécessaire, on privilégiera les dossiers qui sont effectivement utiles à la population et non pas propices à se faire un nom. Ainsi, le temps investi par les parlementaires devrait pouvoir être réduit massivement, ce qui fait que la compatibilité entre activité professionnelle et activité de milice pourrait être renforcée.

Description complète (en allemand)

<http://www.milizsystem.ch/milizsystem-fr/jahr-der-milizarbeit/projekte/posts/hoechstzahl-geschaefte-legislatur.php>